

Directives d'utilisation des outils d'intelligence artificielle (IA) et outils apparentés

Périmètre et définition

Le présent document décrit les principes, sous forme de directives, fournis aux étudiants de la filière ISC (Informatique et systèmes de communication) pour l'utilisation des différents outils de type *systèmes d'IA générative* dans le rendu des travaux individuels et de groupe soumis à une évaluation. Ces directives seront accompagnées, dans un futur proche, d'exemples d'utilisation et de bonnes pratiques.

Un des systèmes d'IA générative les plus discutés actuellement est ChatGPT fourni par [Open AI](#). Cependant, la directive et les commentaires s'appliquent également à tous les outils apparentés sur le marché et permettant, sur la base d'un questionnement, d'obtenir des réponses personnalisées et des ébauches d'analyse. Ces outils permettent (entre autres) d'obtenir des codes sources fonctionnels (programmes) dans différents langages et des textes explicatifs avec une rédaction soignée. Les réponses fournies par l'outil étant par définition personnalisées, il est très difficile d'en détecter l'usage.

Dans la suite du texte, il sera fait référence à ces outils par l'expression "**outils d'IA**".

Considérations

Dans ce contexte, la première question légitime que l'on peut se poser concerne la pertinence des présentes directives :

Est-ce que ça fait sens d'édicter une règle si on ne peut pas le contrôler ?

La réponse est affirmative (OUI), car la raison essentielle est une sensibilisation à l'éthique personnelle et scientifique. En effet l'utilisation des outils AI est basée sur une déclaration individuelle sur l'honneur qui engage l'étudiant sur l'honneur. En outre, il sera éventuellement possible à l'avenir de détecter l'utilisation de tels outils.

Interdire l'utilisation de ces systèmes d'IA génératifs lors de la réalisation de travaux n'est alors ni pertinent ni réalisable. Dans le sens d'une contribution propre ou de l'intégrité scientifique, leur utilisation doit toutefois être rendue la plus transparente possible, c'est-à-dire qu'il doit être possible pour des tiers de reconnaître quelles parties ont été générées par une IA et dans quelle mesure.

Principes

Dans le contexte actuel, l'utilisation d'outils d'IA doit être considérée comme une référence supplémentaire comparable à l'encyclopédie Wikipedia ou StackOverflow pour les questions de codes et de solutions à des problèmes logiciels. Il s'agit d'un facilitateur et un accélérateur de rassemblement de références.

Par conséquent, l'utilisation d'outil d'IA, y compris les outils de "paraphrasing", est autorisée pour le rendu des travaux d'étudiants (tous travaux individuels et de groupe dans le cadre de la formation bachelor et master) aux conditions suivantes :

1. Annonce obligatoire de l'utilisation d'un outil d'IA. Sa détection dans le cas où une utilisation non annoncée relève du plagiat.
2. La formulation de la question et son interprétation font partie du travail de l'étudiant. Il est donc demandé de mentionner les références et **la question posée (spécification)** à l'outil.
3. L'interprétation des réponses et leurs synthèses sont les principales sources d'évaluation et doivent tenir compte des aides apportées par l'outil d'IA. A savoir que si l'étudiant fait appel à un tel outil, l'évaluation sera différente que si la synthèse est faite de manière traditionnelle (recherche bibliographique et/ou sur internet).
4. L'utilisation intégrale (rédaction ou code) pour une partie importante des travaux n'est pas tolérée.

TEXTE :

Utilisation des outils d'IA est tolérée en tant qu'inspiration uniquement pour la rédaction de textes et doivent être mentionnées et référencées dans les situations suivantes :

- Inspiration à partir d'une formulation produite par l'outil d'IA
- Un texte directement copié dans un outil d'IA doit être strictement mentionné dans les mêmes conditions qu'une citation. Les citations usuelles sont suffisantes et doivent être référencées suivant les codes habituels en vigueur.

CODES :

- Inspiration (code) sans copie intégrale avec mention des éléments « AI inspirés » (source et références et questions) à introduire dans le code source sous forme de commentaires (cartouches)
- Utilisation d'une partie des contenus générés (code) avec mention des éléments « copiés » (citations avec traitement tel quel)
- Copie intégrale d'une grosse partie du code – cette partie ne sera pas corrigée, mais sa synthèse et son analyse, sera corrigée et évaluée

Analyses et évaluation des travaux

Les évaluations des travaux d'étudiants mettront un fort accent sur l'analyse et la synthèse de l'étudiant des éléments produits par les outils d'IA. Il s'agit de la valeur ajoutée apportée par les étudiants.

Les professeurs se réservent le droit, lors des défenses des travaux ou de la correction et quelle que soit la discipline, d'interroger spontanément les étudiants à propos des contenus, tel que le fonctionnement de code ou explication d'une partie de chapitre, présentés dans des projets ou dans des travaux pratiques.